

VOS SOIRS DE COLLECTE

Présentation des conteneurs et des cartons entre 18h45 et 19h

	Lundi	Mardi	Merc.	Jeudi	Vend.	Samedi	Dim.
Ordures ménagères		X	X	X	X	X	
Cartons		X		X		X	

Règles à respecter

L'ensemble des dispositions de collecte résulte d'un règlement voté en Conseil d'Agglo. Seuls les cartons résultant de l'activité des commerçants et restaurateurs peuvent bénéficier de ce service. L'Agglomération refusera tout déchet non-conforme à la collecte. Chaque incident relevé sera communiqué aux services Propreté et réglementation de la Ville de Niort. Les déchets ménagers doivent être obligatoirement présentés dans les conteneurs fournis par l'Agglo.

Pour toute information complémentaire, contactez le service déchets ménagers de l'Agglomération, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

0 800 33 54 68 Service & appel gratuits



CARTONS

- Tout carton doit être sorti uniquement les jours de collecte, à partir de 18h45 et au plus tard à 19h.
- Tout dépôt de carton sur la voie publique hors des jours et heures prévus à cet effet fera l'objet d'une verbalisation.
- Les cartons doivent être soigneusement pliés pour faciliter les opérations de manutention et de transport. Ils ne doivent pas être ficelés entre eux ou servir de poubelle annexe, ni contenir de film plastique ou tout autre déchet.



ORDURES MÉNAGÈRES

- Les conteneurs devront être sortis entre 18h45 et 19h au plus tard les jours de collectes et rentrés le lendemain matin avant 10h.
- En aucun cas les conteneurs ne doivent stationner continuellement sur le domaine public.

DÉPÔTS EN DÉCHÈTERIE

- Tout commerçant ou restaurateur peut déposer gratuitement ses cartons dans une déchèterie de l'Agglomération. Tout autre apport de déchet est facturé selon les tarifs votés par le Conseil d'Agglo.